

Réponse à l'interpellation de Monsieur VANDER ELST par M. P. FRESON, échevin.

Monsieur le Conseiller, Chères/Chers Collègues,

Je vous remercie pour cette question, qui intéresse spécialement la population, le Collège et en particulier votre serviteur. J'ai été assez amusé de recevoir votre document, dont l'analyse approfondie m'a fait découvrir qu'il a été rédigé par Monsieur OBEID, échevin à Ganshoren qui s'invite donc ce soir dans notre conseil. Vous voudrez donc bien également remercier l'intéressé de sa question éclairée et de ce service qu'il vous rend.

Entrons dans le vif du sujet. Comme vous le savez, la question du stationnement est une matière clivante, largement sujette à discussion. L'avant-projet d'ordonnance dont il est question n'échappe pas à cette règle et, comme vous le savez certainement, il a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Contrairement à d'autres communes, qui pourraient avoir oublié, sciemment ou non, de rendre un avis dans les délais impartis, le Collège a bien entendu fait son devoir et a rendu un avis circonstancié et argumenté d'une vingtaine de pages. Il est à noter que toutes les communes ont été invitées, à l'initiative de la Ministre et de son cabinet, à différentes réunions regroupant tant de politiques, en la personne des Bourgmestres et des Echevines et Echevins de la Mobilité, que de techniciens issus des administrations régionales et communales. J'ai pour ma part, assisté à la totalité de ces réunions en compagnie de nos fonctionnaires. Nos services, épaulés par les avis juridiques et techniques de Brulocalis, ont consacré de nombreuses heures à l'élaboration de cet avis. Je demanderai qu'une copie de la lettre adressée à la Ministre parvienne, par courrier électronique, aux membres du conseil.

Comme vous le savez certainement, la Conférence des Bourgmestres a collecté les avis des différentes communes afin de rendre également un avis circonstancié, qui reprend les principales préoccupations et interrogations des 19 communes.

Le Collège a ainsi formulé un certain nombre de considérations d'ordre général dans l'avis qui a été rendu, à savoir :

- l'avant-projet tel qu'il est aujourd'hui rédigé revient ni plus ni moins à transférer à la Région un nombre important de compétences qui sont aujourd'hui entre les mains des communes, au détriment du principe de subsidiarité et de l'intérêt communal.
- si nous pouvons adhérer à la volonté du Gouvernement de voir Bruxelles désengorgée et apaisée, nous estimons que cela passe par la promotion d'une utilisation raisonnable et raisonnée de la voiture et qu'une politique contraignante et coercitive à outrance à l'égard des usagers de la voiture, notamment en matière de stationnement, porte atteinte à la liberté des Bruxelloises et des Bruxellois. A ce titre, nous estimons que le stationnement doit plutôt être utilisé dans sa dimension incitative.
- nous partageons la volonté du Gouvernement d'harmoniser la politique du stationnement et nous soutenons l'idée d'un cadre légal suffisamment large et flexible, permettant aux communes d'adapter leur réglementation aux réalités locales. Cela ne passe évidemment pas par une uniformisation de tarifs qui seraient imposés par le Gouvernement ou par l'administration régionale

- outre le fait que le texte de l'avant-projet dépare les communes de nombreuses prérogatives, il prévoit également un certain nombre de sanctions pour les communes qui éprouveraient des difficultés à remplir certaines obligations fixées par la Région ou l'agence de stationnement mais, a contrario, ni la Région ni l'agence de stationnement n'encourt de sanctions au cas où elles ne rempliraient pas leurs obligations à l'égard des communes, ce qui n'est pas acceptable. A ce titre, nous affirmons une ferme opposition à la création d'un Fonds dont l'objectif à peine caché est d'exercer à l'égard des communes une forme de chantage financier

Sans entrer dans le détail des 20 pages que compte l'avis, ce qui allongerait inutilement cette intervention, je tiens néanmoins à mettre en avant quelques éléments techniques, qui répondent par ailleurs aux questions posées, à savoir :

- notre opposition à toute mesure visant à réguler la tarification pour forcer les communes à appliquer des prix uniformes imposés par la Région et à toute réforme de tarification, tant au niveau des cartes riverains, que des cartes professionnelles ou encore des tarifs horaires ;
- notre souhait de voir maintenus es principes de rétribution entre l'agence de stationnement et la commune (répartition 85/15) et notre opposition à une prise en charge à 100% par la région des recettes et leur redistribution par un fonds ;
- notre opposition au principe même d'un fonds de redistribution aux mains de Bruxelles Mobilité ;
- l'importance du maintien des différentes cartes de dérogation et notamment des cartes entreprises ;
- notre souhait de voir élargir le champ d'application des cartes professionnelles :
- notre volonté de maintenir le système de cartes/codes "visiteurs" et de voir le plafond largement revu à la hausse, notamment pour des raisons sociales et humanitaires (visite à un parent...) ;
- notre attachement à la mise en œuvre de plans communaux de mobilité avec le soutien de la Région ;
- l'importance de rassembler toutes les formules de stationnement et leurs modalités (en ce compris le paiement) au moyen d'une seule application pour tous les usagers, avec une attention particulière aux PMR et personnes plus âgées ;
- la nécessité d'imposer à l'agence de stationnement des indicateurs de gestion partagés avec les communes ;
- la nécessité, dans une logique d'équité, de diminuer le tarif de location d'un vélo box, pour le mettre au niveau de la 1^{ère} carte riverain (10 EUR).

Concernant la question relative à la suppression de places de stationnement par la commune, les services me répondent que celle-ci n'a procédé à aucune suppression en voirie depuis 2009. Toutefois, lors de l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme ou lors de la réalisation de travaux, il se peut que des places de stationnement, essentiellement illicites, disparaissent pour augmenter la sécurité des piétons et des autres usagers du domaine public. On parle, par exemple, de la

construction d'oreilles de trottoirs, de travaux rendant impossible le stationnement sur les coins de rues, de travaux de sécurisation, etc...

Votre question relative à la participation citoyenne est également judicieuse et nous la partageons. Nous rappelons ici qu'il s'agit d'un projet d'ordonnance régionale et qu'il incombe dès lors à la Ministre qui dépose le texte d'associer, le cas échéant, les citoyennes et les citoyens au processus de participation. Il nous est ici répondu que le texte s'appuie sur Good Move, qui fixe les grandes orientations de la Région en matière de mobilité et qui est issu d'un processus participatif. Je ne peux dès lors que vous inviter à répercuter cette volonté de voir les citoyens plus étroitement associés à l'élaboration de la politique régionale auprès de la Ministre de la Mobilité, par le biais du travail parlementaire porté par votre groupe politique au Parlement régional bruxellois. En tous cas, nous n'allons pas, avec l'argent des Everois, financer un processus participatif que d'autres niveaux de pouvoir ne mettent pas en œuvre.

Au niveau communal, nous ne manquons pas, chaque fois que l'occasion en est donnée, d'inciter les citoyens à s'exprimer au sujet de la politique que nous menons sur le plan local. Les conseils consultatifs de prévention, organisés par le Bourgmestre, en sont le meilleur exemple.

Dans le cadre de ma compétence de la participation citoyenne, et en collaboration avec ma collègue Véronique Levieux, nous avons lancé les « Ateliers de la Démocratie » dont le dernier en date a été consacré à la Mobilité. Je ne peux que vous inciter à y participer, il y a toujours quelque chose d'intéressant et ces contacts privilégiés avec les citoyens sont enrichissants, même s'il faut bien reconnaître que la formule de la visioconférence ne remplace pas la richesse des contacts humains.

Au niveau de la Mobilité, plusieurs consultations ou ateliers participatifs ont été organisés, notamment pour les rues ou avenues Piérard, Dekoster, Van Perck, Perche/Plas, Plaine d'aviation/Van Leeuw. Certains sont encore en cours et font l'objet d'une planification par nos services. D'autres initiatives, pour l'avenue du Cimetière de Bruxelles par exemple, sont planifiées.

Nous ne manquons pas de tenir les Everoises et les Everois informé.e.s de toutes ces initiatives par le biais de nos différents canaux et je ne peux que vous inciter une nouvelle fois à être partie prenante. A ce titre, je vous rappelle d'ailleurs que la porte de mon bureau, fut-il virtuel, est toujours ouverte, tant pour les citoyens que pour les représentants politiques, et que vous êtes toutes et tous bienvenus. Cela ne veut évidemment pas dire que je peux dire oui à tout, car il faut tenir compte des moyens humains et financiers dont nous disposons, mais si vous souhaitez, par exemple, avoir une discussion technique plus avancée sur cet avant-projet d'ordonnance, je reste à votre disposition.

Techniquement, le texte n'en est qu'à sa première lecture au gouvernement et au vu des remarques formulées par les différentes communes, il donnera lieu à de vifs débats au Parlement bruxellois.